



# Règles générales pour les championnats Swiss Golf

Version 3.0, valable depuis le 1.1.2026

Berne, 23 février 2026

## INTRODUCTION

Les règles qui suivent régissent les championnats suivants:

### Championnats Swiss Golf

- Swiss Golf National Championship
- Swiss Golf International Championship
- Swiss Golf Open Championship
- Swiss Golf Open Championship 25+
- Swiss Golf Open Championship 50+
- Swiss Golf Junior Championships
- Swiss Golf Regional Championships

### Autres championnats

- Tout championnat joué en Suisse et qui figure dans le calendrier de Swiss Golf
- Tout championnat joué en Suisse et qui compte pour l'Ordre du Mérite (Amateur, U18, 25+, 50+)
- Swiss Golf Interclub Championship
- Coupe Helvétique

Les clubs organisateurs des championnats ont la responsabilité de faire respecter les Règles générales et les directives de Swiss Golf. Ces

règles complètent les règlements particuliers édictés pour chacun des championnats Swiss Golf.

## RÈGLES

Les championnats se déroulent conformément aux Règles de golf approuvées par The R&A, aux Règles générales de Swiss Golf, aux règlements particuliers de chaque championnat, à la Swiss Golf Hard Card et aux règles locales additionnelles approuvées par le comité de championnat.

Les règlements et les Swiss Golf Hard Cards (anglais, français, allemand et italien) sont accessibles sur notre site web:

<https://swissgolf.ch/fr/jouer-au-golf/comment-jouer/reglements/>

## COMITÉ DE CHAMPIONNAT

Le comité de championnat est responsable de tout ce qui a trait à l'organisation sportive du championnat et au déroulement du jeu. Il veille

## Swiss Golf

Thunstrasse 110 | 3006 Bern  
T +41 31 358 08 00 | [info@swissgolf.ch](mailto:info@swissgolf.ch) | [swissgolf.ch](http://swissgolf.ch)





au respect des Règles de golf, des Règles générales et des règles particulières de chaque championnat Swiss Golf. Par ailleurs, ce comité règle tout litige survenant durant le jeu et prend toutes les décisions imposées par les circonstances.

### **Championnats Swiss Golf**

Les championnats Swiss Golf sont dirigés par un comité de championnat composé au minimum de:

- Un délégué de Swiss Golf, désigné par Swiss Golf
- Un arbitre officiel, désigné par Swiss Golf
- Un délégué du club organisateur, désigné par le club

Lors de la prise des décisions, la voix du délégué de Swiss Golf est prépondérante. En cas de nécessité, ce dernier peut autoriser des dérogations aux Règles générales ou aux règlements particuliers de Swiss Golf.

Toutefois, de telles dérogations ne doivent pas violer les règles édictées par The R&A.

### **Autres championnats**

Ces championnats sont dirigés par un comité de championnat composé de:

- Un arbitre officiel, désigné par Swiss Golf
- au minimum deux délégués du club organisateur, désignés par le club

### **POLITIQUE RELATIVE AU GENRE**

Les concurrentes des championnats Swiss Golf féminins et filles doivent être de sexe féminin et être nées femmes ou avoir reçu le sexe féminin à la naissance.

Les concurrents des championnats Swiss Golf masculins et garçons doivent être de sexe masculin et être nés hommes ou avoir reçu le sexe masculin à la naissance.

Pour éviter toute ambiguïté, Swiss Golf se réserve le droit d'effectuer une évaluation confidentielle au cas par cas afin de déterminer si la participation du concurrent est susceptible d'entraîner une concurrence déloyale. Cela, à tout moment, avant ou après le championnat, si, selon son interprétation raisonnable, une telle évaluation est ou devient nécessaire. Le comité de championnat se réserve le droit de

disqualifier toute concurrente ou tout concurrent qui ne remplit pas les conditions d'admission au championnat.

## **ORGANISATION DU CHAMPIONNAT**

### **Inscription**

Pour les joueuses et joueurs en possession d'un Swiss Golf ID, les inscriptions se font en principe online sur le site de Swiss Golf ([www.swissgolf.ch](http://www.swissgolf.ch)) et sont ouvertes un mois avant le championnat et jusqu'au mercredi 23h00, 10 jours avant le début du championnat. Si le tournoi n'est pas complet après la date limite d'inscription, le délai d'inscription est prolongé de 4 jours maximum (généralement jusqu'au dimanche 23h00). Les joueuses et joueurs inscrits à temps ont la priorité sur les inscriptions tardives (même si cela entraîne une modification du nombre prévu de participantes et participants). Pour les inscriptions après la date limite initiale, le principe du «premier arrivé, premier servi» s'applique. Aucune inscription n'est acceptée après la deuxième date limite d'inscription. Le comité de championnat est libre d'accepter ou de refuser toute inscription. Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 9, le tournoi est annulé et aucun titre n'est attribué.

Aucune carte de score ne peut être délivrée tant que la finance d'inscription n'a pas été réglée.

### **Retrait avant le début du championnat – No show**

La joueuse ou le joueur qui veut se retirer d'un championnat doit en informer le club organisateur avant le tirage au sort. La joueuse ou le joueur qui ne se présente pas au départ est redevable de la finance d'inscription. En cas de récidive, la Commission Disciplinaire de Swiss Golf décide d'éventuelles sanctions à l'encontre de la joueuse ou du joueur.

### **Handicaps**

Seuls sont reconnus les handicaps établis selon les règles en vigueur. Le handicap au lendemain de la clôture des inscriptions fait foi. Le club organisateur est toujours en droit de demander la justification de l'exact handicap de la joueuse



ou du joueur. Sauf disposition contraire dans les règles particulières d'un championnat Swiss Golf, les championnats se jouent sans handicap. Dans les championnats sur plusieurs tours, le handicap n'est modifié qu'après la clôture de la compétition.

### **Préparation du terrain**

(Voir aussi les directives pour la préparation du terrain en vue d'un championnat)

Le comité de championnat est responsable du respect des directives de Swiss Golf pour la préparation du terrain lors des championnats du calendrier de Swiss Golf.

Lors de championnats disputés en stroke play, aucune modification (en dehors de celles expressément autorisées par les Règles de golf) ne peut être apportée au terrain après le premier départ du tour.

### **Arbitre(s) officiel(s)**

L'arbitre officiel est seul responsable du marquage du terrain et de la rédaction des règles locales. Le comité de championnat veille plus particulièrement à la distribution des règles locales, à l'organisation de l'arbitrage et, éventuellement avec l'aide de l'arbitre, au choix des pin positions.

L'arbitre doit instruire le starter, et le comité de championnat instruit les autres bénévoles de leurs tâches.

Tout différend pouvant surgir au cours d'un championnat est tranché par l'arbitre ou, s'il défère la décision, par le comité de championnat.

Tant la décision de l'arbitre que celle du comité de championnat sont sans appel.

### **Égalité des résultats**

Sauf dispositions contraires dans les règles particulières du championnat Swiss Golf concerné, les règles suivantes s'appliquent:

#### Stroke Play

En cas d'égalité pour la première place ou pour le titre national, les concurrentes et concurrents sont départagés par un play-off en stroke play trou par trou.

En cas d'égalité pour une place subséquente dans les championnats sur 72 trous, les 36 derniers trous sont déterminants. En cas de nouvelle égalité, les dix-huit derniers, puis les neuf derniers, puis les six derniers, puis les trois derniers, puis le dernier trou dans l'ordre de la carte de score sont déterminants.

Dans les championnats sur 54 ou 36 trous, les dix-huit derniers trous sont déterminants. En cas de nouvelle égalité, les neuf derniers, puis les six derniers, puis les trois derniers, puis le dernier trou dans l'ordre de la carte de score sont déterminants.

### **Prix et challenges**

Swiss Golf met à disposition les challenges des championnats Swiss Golf. Les challenges de Swiss Golf ne sont pas attribués définitivement. Les challenges mis à disposition par Swiss Golf sont remis aux vainqueurs et vainqueuses lors de la distribution des prix. Ceux-ci les rendent immédiatement après au club organisateur, qui a la responsabilité de les renvoyer à l'adresse indiquée par le secrétariat de Swiss Golf.

Le club organisateur procède à la distribution des prix, au plus tard trois quarts d'heure après l'arrivée des derniers concurrents et concurrentes.

### **Cadence de jeu – jeu lent**

Les joueuses et joueurs doivent jouer sans retarder indûment le jeu et conformément aux directives de cadence de jeu instaurées par le comité de championnat. Chaque groupe se voit attribuer un délai maximal autorisé pour terminer un groupe de trous et le tour.

### **Définition de «hors de position»:**

Le premier groupe est considéré «hors de position» dès qu'il arrive en retard à un point de contrôle.

Tout groupe suivant est hors de position si:

a) l'intervalle avec le groupe précédent à un point de contrôle est plus grand que l'intervalle de départ **et**

b) s'il a dépassé le temps de jeu imparti pour atteindre ce point de contrôle.

En stroke play, un groupe est considéré comme un groupe averti dès qu'il a été informé qu'il est hors de position au premier point de contrôle manqué. Si un groupe est à nouveau hors de position à un point de contrôle ultérieur, tous les joueurs ou joueuses du groupe sont - individuellement ou collectivement - passibles de recevoir l'une des pénalités suivantes, dans l'attente de la décision finale du comité sur l'existence ou non d'une infraction:

- Deux points de contrôle manqués: passibles d'une pénalité d'un coup
- Trois points de contrôle manqués: passibles d'une pénalité supplémentaire de deux coups
- Quatre points de contrôle manqués: passibles de disqualification

Le jeu d'un trou est considéré comme terminé lorsque tous les joueurs ou joueuses du groupe ont terminé le jeu et que le drapeau est dans le trou.

## **DIVERS**

### **Wild cards**

Sur demande, le club organisateur d'un championnat Swiss Golf amateur peut bénéficier d'une wild card pour les dames et d'une wild card pour les messieurs. Les wild cards doivent être approuvées par Swiss Golf.

Pour le Swiss Golf International Championship, huit wild cards pour les dames et dix wild cards pour les messieurs sont attribuées. Seuls les joueurs et joueuses qui se sont inscrits dans les délais prévus dans le règlement sont éligibles pour recevoir une wild card.

### **Tour d'entraînement**

Les participantes et participants disposent de la gratuité pour un seul tour d'entraînement, le jour avant la compétition.

### **Affichage Info-Board**

Les documents ci-dessous doivent être affichés au club house, sur un tableau prévu à cet effet, durant toute la durée du championnat:

- Composition du comité de championnat

- Présentes Règles générales
- Règlement de l'épreuve
- Swiss Golf Hard Card et éventuelles règles locales additionnelles
- Cadence de jeu
- Trous à jouer en cas de play-off
- Plan d'évacuation

### **Information pour les joueuses et joueurs**

Les joueuses et joueurs doivent recevoir la Swiss Golf Hard Card, les règles locales additionnelles, les pin positions et les temps de passage en même temps que leur carte de score.

### **Publication des résultats**

Il est de la responsabilité du club organisateur de publier la liste des résultats sur Internet au plus tard deux heures après la fin de la compétition. Cette liste finale doit également contenir les noms et les résultats des joueuses et joueurs qui n'ont pas passé le cut.

Les tournois comptants pour un Ordre du Mérite doivent être exportés pour que les résultats soient pris en compte.

### **Caddies**

Une joueuse ou un joueur peut faire le caddie pour un autre joueur ou une autre joueuse avant ou après sa propre partie. Le caddie peut être un pro.

### **Golf carts**

Lors des championnats, les joueuses et joueurs ou leur caddie ne doivent pas utiliser un moyen de transport motorisé, à moins que cela ne soit autorisé ou approuvé par le comité de championnat.

La joueuse ou le joueur encourt la pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

### **ÉTHIQUE ET DOPAGE**

Swiss Golf s'engage pour un sport propre, respectueux, fair-play et performant. En tant que membre de Swiss Olympic, Swiss Golf est soumis à la Charte d'éthique, aux Statuts en matière d'éthique et au Statut concernant le



dopage de Swiss Olympic ainsi qu'aux autres documents qui les précisent.

La Charte d'éthique, les Statuts en matière d'éthique et le Statut concernant le dopage ainsi que les autres documents de précision sont obligatoires tant pour Swiss Golf que pour ses collaborateurs, les membres de ses organes, ses membres, ses sous-organisations (p.ex. associations partielles, régionales ou cantonales, sections, associations) ainsi que pour leurs organes, membres, collaborateurs, athlètes, coaches, conseillers, médecins et fonctionnaires respectifs. Les organisations affiliées à Swiss Golf (Clubs, PGO, DPI [exploitants d'installations de golf] et associations affiliées ainsi que les associations régionales) se réfèrent expressément dans leurs statuts à la Charte d'éthique, aux Statuts en matière d'éthique et au Statut concernant le dopage de Swiss Olympic et les font respecter par leurs collaborateurs, athlètes, coaches, soigneurs, médecins, fonctionnaires et mandataires. Les violations présumées du Statut concernant le dopage et des Statuts en matière d'éthique font l'objet d'une enquête par Swiss Sport Integrity (SSI) et peuvent être sanctionnées conformément aux cas définis par les Statuts en matière d'éthique. En tant que première instance, le Tribunal du Sport Suisse est seul compétent pour juger juridiquement et sanctionner les violations du Statut concernant le dopage. Le Tribunal du Sport Suisse applique son règlement de procédure. Les décisions en matière de dopage du Tribunal du Sport Suisse

peuvent être contestées, à l'exclusion des tribunaux étatiques, auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne dans un délai de 21 jours à compter de la réception de la décision motivée. Le Tribunal du Sport Suisse est la seule instance compétente, à l'exclusion des tribunaux étatiques, pour juger juridiquement et sanctionner les violations des Statuts en matière d'éthique. Le Tribunal du Sport Suisse applique son règlement de procédure. La compétence de Swiss Sport Integrity d'édicter des mesures et des sanctions dans les cas définis par les Statuts en matière d'éthique demeure réservée.

#### **SPECIFICATION DE LA BALLE ET DES CLUBS DE GOLF**

Le matériel doit être conforme aux Règles publiées par The R&A. Règles 4.1 et 4.2.

#### **PROTECTION DES DONNEES**

En s'inscrivant, les participants à tout championnat de Swiss Golf acceptent d'être filmés, photographiés et interviewés durant l'événement, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation. Les données personnelles des participants peuvent être utilisées à des fins de marketing et partagées avec des tiers à cet effet. Swiss Golf s'engage à respecter la législation suisse sur la protection des données lors du traitement des données personnelles.

Swiss Golf Championship Committee  
Berne, janvier 2026